

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/20.2

CL 2007/43-NFSDU

Novembre 2007

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome (Italie)

OBJET: Distribution du rapport de la vingt-neuvième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (ALINORM 08/31/26)

A. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE:

1. Projet de norme révisée du Codex pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (ALINORM 08/31/26, par. 64 et Annexe III)

Les gouvernements et les organisations internationales souhaitant formuler des observations sur le texte susmentionné doivent les adresser par écrit (de préférence, par courrier électronique) au: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 5705 4593, courriel: codex@fao.org) **avant le 1^{er} avril 2008.**

2. Projet de liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge (ALINORM 08/31/26, par. 78 et Annexe IV)

Les gouvernements et les organisations internationales souhaitant formuler des observations sur le texte susmentionné doivent les adresser par écrit (de préférence, par courrier électronique) au: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 5705 4593, courriel: codex@fao.org) **avant le 1^{er} avril 2008.**

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE:

Établissement et application des principes de l'analyse des risques par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (ALINORM 08/31/26 par. 121 et Annexe VI)

Les gouvernements et les organisations internationales sont invités à communiquer leurs observations sur le texte susmentionné par écrit (de préférence, par courrier électronique) au: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 5705 4593, courriel: codex@fao.org), avec copie à: M.Rolf Grossklaus, Directeur et Professeur, Institut fédéral d'évaluation des risques, B.P. 33 00 13, 14191 Berlin, Allemagne (télécopie: +49 1888 529 - 49 65, courriel: ccnfsdu@bmelv.bund.de) **avant le 1^{er} avril 2008;**

C. DEMANDE D'INFORMATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS À L'ÉTAPE 6 DE LA PROCÉDURE:

1. Directives concernant l'utilisation des allégations relatives à la nutrition: Projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B: fibres alimentaires) (ALINORM 08/31/6, par. 41 et Annexe II)

En examinant cette question, le Comité est convenu qu'il n'était pas possible à ce stade de progresser dans l'élaboration de ce document, car il était préférable d'accorder des délais plus longs pour des consultations au niveau national, les documents scientifiques n'ayant été distribués que très peu de temps avant la réunion. Le Comité est également convenu de demander des observations sur la manière dont la mise à jour scientifique de la FAO/OMS s'appliquait à la définition proposée pour les fibres alimentaires et aux conditions relatives aux allégations (pour plus de détails, voir par. 22 à 41).

Les gouvernements et les organisations internationales sont invités à communiquer leurs observations sur le texte susmentionné par écrit (de préférence, par courrier électronique) à: M. Rolf Grossklaus, Directeur et Professeur, Institut fédéral d'évaluation des risques, B.P. 33 00 13, 14191 Berlin, Allemagne (télécopie: +49 1888 5 29 – 49 65, courriel: ccnfsdu@bmelv.bund.de) avec copie au: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 5705 4593, courriel: codex@fao.org) **avant le 1^{er} avril 2008**;

2. Projet de liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge: Partie D Liste consultative des additifs alimentaires pour des formes spéciales d'éléments nutritifs: dispositions pour la gomme arabique (gomme acacia) (ALINORM 08/31/26, par. 75-78 et Annexe V)

En examinant la concentration en gomme arabique qui devrait être incluse dans la liste, du fait qu'il n'y a pas eu consensus à la dernière session sur les concentrations de 10 ou 100 mg/kg, le Comité n'a pu parvenir à une conclusion et est convenu de maintenir les deux concentrations de 10 et 100 mg/kg entre crochets (pour plus de détails, voir par. 75 à 78).

Les gouvernements et les organisations internationales sont invités à communiquer leurs observations sur le texte susmentionné par écrit (de préférence, par courrier électronique) à: M. Rolf Grossklaus, Directeur et Professeur, Institut fédéral d'évaluation des risques, B.P. 33 00 13, 14191 Berlin, Allemagne (télécopie: +49 1888 5 29 – 49 65, courriel: ccnfsdu@bmelv.bund.de) avec copie au: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (télécopie: +39 06 5705 4593, courrier électronique: codex@fao.org) **avant le 1^{er} avril 2008**.